

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

1. Définition

Le titulaire de la mention complémentaire *agent transport exploitation ferroviaire* est un opérateur responsable de la sécurité des circulations ferroviaires dans son secteur d'activité.

Il est capable d'assurer les métiers :

- d'opérateur circulation (toutes opérations liées au service de la circulation des trains, tant en conditions normales que perturbées) ;
- d'opérateur production (toutes opérations liées à la formation et à l'acheminement des trains de voyageurs et/ou du fret).

2. Contexte professionnel

2.1 Emplois concernés

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2003 relatif aux conditions d'aptitude physique et professionnelle et à la formation du personnel habilité à l'exercice de fonctions de sécurité sur le réseau ferré national (applicable au 1^{er} octobre 2004), l'employeur organise la formation du personnel en vue de son habilitation à l'exercice de fonctions de sécurité.

Le dispositif de formation mis en place doit répondre aux exigences en matière de compétences professionnelles définies pour chaque fonction de sécurité.

Le titulaire de la mention complémentaire *agent transport exploitation ferroviaire* est appelé à exercer les fonctions de sécurité suivantes :

Pour l'opérateur circulation :

- aiguilleur : agent chargé de la manœuvre de signaux ou d'appareils de voie.
- garde : agent chargé du cantonnement.
- agent sécurité électrique : agent chargé dans un établissement (gare, dépôt, etc.) de l'exploitation des caténaires secondaires.

Pour l'opérateur production :

- chef de service : agent chargé d'assurer sur le terrain la direction, la surveillance et s'il y a lieu l'exécution du service.
- agent formation : agent chargé de l'application des règles relatives à la composition des trains.
- chef de la manœuvre : agent chargé de la commande et de l'exécution d'une manœuvre.
- reconaisseur : agent chargé des opérations de reconnaissance de l'aptitude au transport.
- agent de desserte : agent chargé de l'application des consignes de desserte.
- agent d'accompagnement : agent chargé dans un train, tant en marche qu'à l'arrêt, de certaines tâches concernant la sécurité, notamment l'assistance au conducteur.
- agent sécurité du personnel : agent chargé de mettre en œuvre les mesures de protection du personnel vis à vis du risque ferroviaire.

2.2 Types d'entreprises - secteurs d'activités

L'activité s'exerce au sein d'une entreprise ferroviaire dans les domaines de la sécurité des circulations et du transport des personnes et/ou du fret.

2.3 Place dans l'organisation

Dans son établissement l'agent travaille au sein d'une équipe, sous l'autorité d'un dirigeant de proximité.

2.4 Environnement de l'emploi

Les lieux de travail peuvent être les suivants :

- gares
- postes d'aiguillage
- chantiers de manœuvre
- chantiers de formation des trains

L'environnement de l'emploi doit prendre en compte les paramètres suivants :

- les lois et réglementations
- les caractéristiques des circulations
- les contraintes inhérentes à l'exploitation
- la sécurité des passagers et/ou des marchandises transportées
- la démarche qualité et la satisfaction de la clientèle

2.5 Conditions de travail

L'activité exige généralement un travail par roulement en horaires décalés (postes en 2 x 8 ou 3 x 8) et souvent en extérieur.

Ces conditions s'appliquent également les samedis, dimanches et fêtes.

2.6 Évolution de l'emploi

Selon le professionnalisme et les aptitudes de l'agent, une évolution vers des responsabilités d'encadrement ou d'expertise est envisageable.

3. Délimitation et pondération des activités

L'agent transport exploitation ferroviaire intervient au niveau des fonctions suivantes :

- CIRCULATION
- PRODUCTION
- INFORMATION - COMMUNICATION

FONCTION : CIRCULATION

TÂCHES

- Organiser et coordonner les mouvements sur son secteur
- Autoriser la manœuvre et/ou manœuvrer des installations de sécurité pour faire circuler les trains dans l'ordre normal, en intégrant les événements susceptibles de modifier cet ordre
- Suivre la circulation des trains et en prendre attachement
- Assurer l'espacement des trains
- Respecter et mettre en œuvre les procédures de sécurité des personnes, du personnel et des circulations
- Intervenir et prendre les mesures de sécurité adaptées en cas de situation anormale
- Participer au rétablissement des situations perturbées
- Traiter les acheminements particuliers

CONDITIONS D'EXERCICE

1. Moyens et ressources

- **Données – informations**
 - Référentiels (lois et règlements)
 - Documents horaires des trains
 - Documents techniques sur les installations
 - Documents internes à utilisation formalisée
 - Consignes orales
- **Équipements**
 - Installations, matériels et dispositifs de sécurité
 - Équipements de protection individuelle
 - Systèmes informatiques
 - Outils de communications
- **Liaisons – relations**
 - Supérieur hiérarchique
 - Agents circulation
 - Gestionnaires de la circulation et de l'alimentation électrique
 - Agents de conduite
 - Agents de manœuvre
 - Services de maintenance
 - Services de sécurité (internes et externes)
 - Services publics
 - Clientèle
 - Agents commerciaux

2. Autonomie et niveau de responsabilité

- Travail en réseau, au sein d'une équipe ou seul

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sécurité des circulations
- Sécurité des personnes, du personnel et des biens
- Régularité des circulations
- Réactivité aux consignes et aux événements
- Respect des procédures
- Qualité de la prise de décision

FUNCTION : PRODUCTION

TÂCHES

- Réaliser les opérations de formation d'un train
- Organiser et/ou effectuer les manœuvres sur une zone géographique définie
- Réaliser les dessertes
- Respecter et mettre en œuvre les procédures de sécurité des personnes, du personnel et des circulations
- Manœuvrer ou autoriser la manœuvre des installations de sécurité
- Intervenir et prendre les mesures de sécurité adaptées en cas de situation anormale
- Participer au rétablissement des situations perturbées
- Assurer les opérations logistiques (voyageurs, fret)
- Traiter les acheminements particuliers
- Assurer la codification des écritures
- Effectuer l'étiquetage des véhicules y compris l'étiquetage de réforme
- Autoriser le départ des circulations

CONDITIONS D'EXERCICE

1. Moyens et ressources

- **Données – informations**
 - Référentiels (lois et règlements)
 - Documents horaires des trains
 - Documents techniques sur les installations
 - Documents internes à utilisation formalisée
 - Consignes orales
 - Contrats de transport
- **Équipements**
 - Installations, matériels et dispositifs de sécurité
 - Équipements de protection individuelle
 - Systèmes informatiques
 - Outils de communications
- **Liaisons – relations**
 - Supérieur hiérarchique
 - Agents circulation
 - Gestionnaires de la circulation et de l'alimentation électrique
 - Agents de conduite
 - Agents de manœuvre
 - Services de maintenance
 - Services de sécurité (internes et externes)
 - Services publics
 - Clientèle

2. Autonomie et niveau de responsabilité

- Travail en réseau, au sein d'une équipe ou seul

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sécurité des circulations
- Sécurité des personnes, du personnel et des biens
- Régularité des circulations
- Qualité des acheminements
- Respect des procédures
- Satisfaction des clients
- Qualité de la prise de décision

FONCTION : INFORMATION / COMMUNICATION

TÂCHES

- Échanger des informations avec les acteurs intéressés (du même ou des autres services)
- Participer à la démarche "retour d'expérience sécurité"
- Rendre compte à la hiérarchie des difficultés, incidents, dérangements
- Participer à l'information orale de la clientèle en situation normale, comme en situation perturbée, y compris dans une langue étrangère

CONDITIONS D'EXERCICE

1. Moyens et ressources

▪ **Données – informations**

- Référentiels (lois et règlements)
- Documents horaires des trains
- Documents techniques sur les installations
- Documents internes à utilisation formalisée
- Consignes orales
- Contrats de transport

▪ **Équipements**

- Outils de communications

▪ **Liaisons – relations**

- Supérieur hiérarchique
- Agents circulation
- Gestionnaires de la circulation et de l'alimentation électrique
- Agents de manœuvre
- Agents de conduite
- Services de maintenance
- Services de sécurité (internes et externes)
- Services publics
- Clientèle

2. Autonomie et niveau de responsabilité

- Travail en réseau, au sein d'une équipe ou seul

RÉSULTATS ATTENDUS

- Production de documents pertinents, exploitables, lisibles
- Informations fiables, pertinentes et données en temps utile
- Identification de l'interlocuteur approprié
- Comportements adaptés à la situation et à l'interlocuteur
- Satisfaction des clients

MISE EN RELATION DES RÉFÉRENTIELS
--

Référentiel des activités professionnelles	Référentiel de certification
---	-------------------------------------

Tâches**Compétences terminales****C 1. Former les trains**

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser les opérations de formation d'un train ▪ Réaliser les opérations de formation d'un train. Intervenir et prendre les mesures de sécurité adaptées en cas de situation anormale Participer au rétablissement des situations perturbées Respecter et mettre en œuvre les procédures de sécurité des personnes, du personnel et des circulations ▪ Assurer la codification des écritures. Effectuer l'étiquetage des véhicules y compris l'étiquetage de réforme. Assurer les opérations logistiques ▪ Réaliser les opérations de formation d'un train Respecter et mettre en œuvre les procédures de sécurité des personnes, du personnel et des circulations ▪ Organiser et/ou effectuer les manœuvres sur une zone géographique définie Manœuvrer ou autoriser la manœuvre des installations de sécurité Réaliser les dessertes Respecter et mettre en œuvre les procédures de sécurité des personnes, du personnel et des circulations ▪ Réaliser les opérations de formation d'un train. Intervenir et prendre les mesures de sécurité adaptées en cas de situation anormale Participer au rétablissement des situations perturbées ▪ Réaliser les opérations de formation d'un train Intervenir et prendre les mesures de sécurité adaptées en cas de situation anormale. Participer au rétablissement des situations perturbées 	<p>C1.1 Identifier et exploiter le matériel fret et voyageurs</p> <p>C1.2 Effectuer la reconnaissance</p> <p>C1.3 Établir les documents utiles au transport</p> <p>C1.4 Réaliser les opérations d'attelage et dételage</p> <p>C1.5 Réaliser les manœuvres</p> <p>C1.6 Appliquer les règles de formation des trains</p> <p>C1.7 Compléter les écritures des trains fret et voyageurs</p> <p>C1.8 Appliquer les règles de formation des évolutions</p> <p>C1.9 Réaliser les essais de frein</p> <p>C1.10 Réaliser la signalisation des trains</p>
---	---

C 2. Aiguiller les trains

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser et coordonner les mouvements sur son secteur ▪ Autoriser la manœuvre et / ou manœuvrer les installations de sécurité pour faire circuler les trains dans l'ordre normal, en intégrant les éléments susceptibles de modifier cet ordre ▪ Intervenir et prendre les mesures de sécurité adaptées en cas de situation anormale Participer au rétablissement des situations perturbées ▪ Respecter et mettre en œuvre les procédures de sécurité des personnes, du personnel et des circulations 	<p>C2.1 Assurer le service des postes</p> <p>C2.2 Utiliser les installations du poste dans les conditions normales</p> <p>C2.3 Utiliser les installations du poste dans les situations de dérangement</p> <p>C2.4 Effectuer l'entretien des installations</p> <p>C2.5 Assurer la protection des manœuvres</p> <p>C2.6 Assurer la protection des agents intervenant sur le matériel roulant.</p> <p>C2.7 Appliquer la procédure travaux pour l'entretien des installations de sécurité</p> <p>C2.8 Assurer la protection des travaux en gare et en pleine voie</p> <p>C2.9 Engager et dégager un T.Tx sur voie protégée ou interceptée.</p> <p>C2.10 Respecter et mettre en œuvre les procédures de protection et de manœuvre des installations liées à la traction électrique</p>
---	---

C 3. Faire circuler les trains

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser et coordonner les mouvements sur son secteur ▪ Autoriser le départ des trains ▪ Suivre la circulation des trains et en prendre attachement ▪ Assurer l'espacement des trains ▪ Autoriser la manœuvre et/ou manœuvrer des installations de sécurité en intégrant les événements susceptibles de modifier l'ordre ▪ Organiser et coordonner les mouvements sur son secteur ▪ Traiter les acheminements particuliers ▪ Intervenir et prendre les mesures de sécurité adaptées en cas de situation anormale Participer au rétablissement des situations perturbées ▪ Respecter et mettre en œuvre les procédures de sécurité des personnes, du personnel et des circulations 	<p>C3.1 Assurer le service de la circulation</p> <p>C3.2 Assurer la circulation des trains en double voie</p> <p>C3.3 Assurer le départ des trains</p> <p>C3.4 Assurer la surveillance des circulations ferroviaires</p> <p>C3.5 Assurer l'espacement des circulations en DV</p> <p>C3.6 Modifier l'ordre normal de circulation des trains</p> <p>C3.7 Réceptionner les circulations</p> <p>C3.8 Suivre et gérer les circulations particulières</p> <p>C3.9 Gérer les incidents de circulations</p> <p>C3.10 Gérer les accidents de personnes</p> <p>C3.11 Assurer la sécurité des voyageurs</p>
--	--

C 4. Intégrer la démarche sécurité qualité

<ul style="list-style-type: none">▪ Échanger des informations avec les acteurs intéressés (du même ou des autres services)▪ Rendre compte à la hiérarchie des difficultés, incidents, dérangements ▪ Participer à la démarche "retour d'expérience sécurité" ▪ Participer à l'information orale de la clientèle en situation normale, comme en situation perturbée, y compris dans une langue étrangère		<p>C4.1 Identifier, recueillir et transmettre les informations liées au service.</p> <p>C4.2 Participer au management de la sécurité et de la régularité</p> <p>C4.3 Informer et orienter la clientèle</p>
--	--	--